Les détournements de l'employé de banque de Boulogne-sur-Mer

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Vers 5 h. 45, il passait à Sangatte. Or, à la dernière maison de ce village, l'entreprise de battage Trouet effectue des travaux ; le fils Trouet André vit passer la « Bignan » de Rivaud peu éclairée et quelques minutes plus tard une autre conduite intérieure à l'intérieur de laquelle se trouvaient deux hommes et une femme. Dans les heures qui suivirent, aucun véhicule pas un piéton ne passa ni dans un sens, ni dans l'autre.

Dans ces conditions, et comme on est en droit de supposer que l'abandon de l'auto n'est que mise en scène, il est permis de se demander si Rivaud, après avoir rangé sa voiture, n'est pas monté dans la seconde pour une destination inconnue.

Tripotages...

D'autre part, il nous est revenu sur les agissements de Rivaud de nouveaux renseignements. Il paraît que non content de truquer certaines écritures, il aurait tripoté avec des commerçants boulonnais et comment :

Lorsque des commerçants de la ville faisaient à la Banque Barclay des demandes de fonds ou de crédit, il arrivait qu'à certain on répondait que leur situation ne paraissait pas assez ferme. On se voyait obligé de leur opposer une fin de non recevoir. A ceux-là, Rivaud facilitait, paraît-il, la tâche et les chèques qui avaient été écartés par la banque recevaient quand même des avances, parfois considérables. Rivaud, comme on le voit avait plus d'une corde à son arc.

Une liste de noms...

Il était aussi homme de précautions, car il avait dressé une liste des noms qui l'intéressaient. Cette liste, quelqu'un de Boulogne l'a en sa possession.

A quoi servira-t-elle ? Ou plutôt, contre qui s'en servira-t-on

N'est pourrait-il pas que des gens mêlés aux louches agissements du chef de portefeuille de la Banque Barclay aient intérêt à aider Rivaud. En un mot, Rivaud n'est-il pas à Boulogne ou près de Boulogne, chez lui de ses obligés ?

On prévoit de grosses surprises

Lorsque nous annoncions que l'affaire aurait de grosses répercussions, nous ne nous avancions pas à la légère et l'enquête qui se mène nous devons le dire, très laborieuse, amènera sans doute des surprises.

En ce moment, M. Dambron, l'actif chef de la sûreté de Boulogne continue dans sa sphère l'enquête qu'il a entreprise samedi. Il a, dès lundi matin, transmis ses premiers résultats à M. Monmessin, juge d'instruction chargé de l'affaire. Le magistrat prendra ses décisions nécessaires dès demain.

En tous cas, l'enquête, qui se trouve très limitée à Boulogne sera plus intéressante à Calais, où il y a bon de préciser avec qui Rivaud se trouvait pendant la nuit de lundi à vendredi

Enfin pour terminer, disons qu'un ami de la sûreté de Boulogne, qui, après un confrère, avait vu Rivaud se jeter à l'eau, a complètement démenti cette information. A. B

Louis Rivaud se constitue prisonnier

Au moment de mettre sous presse, nous recevons l'information suivante de notre correspondant particulier de Boulogne :

Ce soir, vers 8 h. 30, Louis Rivaud, accompagné de sa femme, de son père, de sa mère, est venu se constituer prisonnier entre les mains du commissaire central, M. Fournier.

Ce dernier avait pu établir que l'indélicat employé était réfugié à Calais. Il manœuvra d'une façon digne éloges, pour l'amener à se constituer prisonnier.

Louis Rivaud est arrivé dans une somptueuse limousine Delaunay-Belleville. Immédiatement introduit dans le cabinet du commissaire instructeur, il a déclaré être disposé à raconter son odyssée et comment il pratiqua ses indélicatesses. M. Fournier a acquiescé à sa demande et l'interrogatoire s'est terminé vers une heure du matin.

Nous croyons savoir que Rivaud a remis au commissaire une liste de noms de commerçants qui avaient profité un peu légèrement de ses fructions.

Rivaud a passé le reste de la nuit au commissariat central où une permanence a été assurée d'urgence. L'interrogatoire continuera aujourd'hui, après quoi Rivaud sera déféré au Parquet.

La grave affaire de récupération illicite de métaux découverte à Boulogne-sur-Mer

Il semble prudent de se tenir sur une certaine réserve au sujet de l'affaire de fraude sur la récupération des métaux provenant des champs de bataille. Le Parquet de Boulogne-sur-Mer conduit prudemment son instruction en plein accord avec l'autorité militaire. Il sera très ardu de bien déterminer le préjudice causé à l'Etat et surtout de préciser les responsabilités, la maison Lake étant à Boulogne le centre d'envoi des métaux en Angleterre.

Lundi matin le capitaine d'artillerie Cardon, délégué par le général chargé des services de la récupération et M. Demouchaux, ingénieur principal du même administration à la Préfecture du Pas-de-Calais, sont arrivés à Boulogne-s.-Mer, et en compagnie de M. Liger, commissaire spécial, se sont rendus aux hangars Lake, au bassin Loubet. Ces derniers sont gardés par une permanence de polices et de gendarmes. Une perquisition opérée a permis de trouver une certaine quantité d'engins prohibés Dans l'après-midi les enquêteurs ont centralisé leurs observations dans le bureau du commissaire spécial. L'enquête continue

LE DOYEN DES FONCTIONNAIRES EST MORT A L'AGE DE 101 ANS

M. Pernot, receveur buraliste à Roussillon, vient de mourir l'âge de 101 ans. Il était resté toujours en fonctions et était le doyen des fonctionnaires français.

Trois ouvriers broyés par un express près d'Arras

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le survivant, cherchant ses camarades, ne trouva sur la voie qu'un amas de chairs difformes. Terrifié, les yeux pleins d'épouvante, l'homme, un Flamand que l'on recherche encore, courut au sémaphore 109 bis, et s'adressant au garde Dive, lui montra, plutôt qu'il le lui expliqua, ce qui s'était passé. Puis il s'enfuit à toutes jambes vers Avion.

Le gardien du sémaphore Dive, sans quitter son poste, fit prévenir son chef de district, M Monnard, de Vimy, et l'informa du terrible accident

SPECTACLE EPOUVANTABLE

La brigade de gendarmerie de Vimy fut alertée et le maréchal des logis D'Hoorne et les gendarmes Merveille et Denis se rendirent sur les lieux. Le endroit se trouve au lieu dit « L'Emprunt », à égale distance de Vimy et d'Avion, là où la voie sortant d'un encaissement va se prolonger en courbe en remblai Trois hommes, affreusement mutilés, gisaient sur la voie parmi des débris de vêtements, de manches de pelles et de pioches trempant dans une maire de sang qui s'étendait sur une vingtaine de mètres Pris probablement en groupe à la file indienne, les corps ont été déplacés par le passage du rapide « Tilbury », qui suit le train écraseur

Les gendarmes se mirent en devoir de déposer sur le talus les tronçons des trois corps et commencèrent leur enquête. Le garde sémaphore Dive ne put fournir aucune précision. Il n'a pas vu les quatre ouvriers sur la voie et il déclara qu'il n'aurait pas manqué de leur signaler le danger par un coup de sa corne. Le jour se levait, la visibilité des lieux était à peu près nulle

DESCENTE DU PARQUET

Bientôt, sur les lieux arrivèrent M. Donnay, inspecteur du contrôle venu d'Arras ; le capitaine de gendarmerie Monge.

Puis le Parquet d'Arras descendit Il était composé de MM Masson, juge d'instruction ; Lépingle, substitut du procureur de la République ; Lagniez, greffier ; M Béhague, médecin-légiste. Les gendarmes d'Avion arrivèrent également et aidèrent à identifier deux cadavres

SCENES NAVRANTES

On trouva sur l'un d'eux un portemonnaie contenant une pièce d'identité au nom de Savary Ovide ; une montre arrêtée à 7 heures 35, un certificat de travail. La famille qui habite rue Jules-Pierron, impasse Méplaux, à Arras, fut immédiatement prévenue. La fille de la victime, âgée de 15 ans, devant M. Masson, juge d'instruction, reconnut la montre de son père Puis on lui montra le couteau. Tout en larmes, l'enfant ajouta « C'est mon couteau, je l'avais donné à mon père ce matin. Il nous avait quitté pour aller demander de l'embauche, car il y avait un mois qu'il chômait Il nous avait embrassés avant de partir et avait dit à maman : « Si je ne suis pas revenu à dix heures, c'est que je travaillerai ». Nous pensions qu'il travaillait ; nous sommes cinq à la maison ».

Sur l'autre cadavre, on ne trouva aucun papier ; il était vêtu d'un pantalon de velours, le corps était fortement tatoué. On lisait : « Classe 1898 ». On apprit bientôt qu'il s'agissait de François Luce, né le 17 septembre 1878, à Denain, célibataire, pensionnaire chez M. Beaujeu, à Avion. Le troisième cadavre était décapité ; il était vêtu d'un pantalon de toile bleue. Une casquette a été ramassée en gare de Vimy.

Le juge d'instruction se fit préciser les heures de passage des trains. Il est indiqué que le train de matériel vide a passé à Vimy à 7 h. 22 et au sémaphore 209 bis, à 7 h. 25. On note le passage de l'express à Vimy à 7 h 28 L'accident s'est donc produit au croisement des deux convois

LES MECANICIENS N'ONT RIEN VU

L'express, qui était conduit par le mécanicien Gaston Dubuisson et le chauffeur Charles Hermant, de la locomotive 3.522, du dépôt de Dunkerque, passe à l'endroit à une allure de 70 à 75 kilomètres à l'heure Le mécanicien en descendant de sa machine en gare d'Arras apprit qu'il y avait du sang à l'avant de sa machine. En précédant à la vérification, il trouva, en effet, des traces de débris humains sur le côté gauche et sur le côté droit une casquette ensanglantée. Il ne s'est rendu compte de rien en cours de route, mais il se rappelle que sa machine avait patiné sur une certaine distance, à proximité de la station de Vimy. Ni lui, ni son chauffeur, n'ont rien vu Ils seront tous deux interrogés à Dunkerque, où ils sont repartis avec leur machine Celle-ci, d'ailleurs, fera l'objet d'un examen plus complet, qui sera fait par l'inspecteur du contrôle de cette ville.

Ce terrible accident a causé une grande émotion dans la région De l'enquête, il semble que la Compagnie du chemin de fer du Nord n'a aucune responsabilité dans cette affaire, car il est formellement interdit de parcourir les lignes.

La nombreuse famille de Savary est dans la désolation et, peut-on dire, dans une situation misérreuse.

Les cadavres ont été transportés en voiture par les soins de la municipalité de Vimy et déposés à la mairie.

7.500.000 DOLLARS D'OR POUR LA BANQUE DE FRANCE

Le paquebot « Sullren », apportant de New-York un chargement de 7.500.000 dollars d'or pour la Banque de France, est attendu mercredi dans la matinée au Havre.

Terrible panique dans un Cinéma à Bruay-sur-Escaut

APRES LA FUITE EPERDUE DES SPECTATEURS DEUX ENFANTS ONT ETE RETROUVES ECRASES ET ETOUFFES

Dimanche, vers 17 heures au cours de la représentation cinématographique, un film s'est enflammé dans la cabine de l'opérateur du Cinéma du Pinson, à Bruay-sur-Escaut. Le feu ne dura que quelques secondes, mais un insensé, poussa un cri « au feu ! » Aussitôt, ce fut la panique, l'obscurité fut complète. Malgré les appels au calme et les paroles rassurantes de M. Liétard, propriétaire du Cinéma, le public affolé, se rua vers les portes de sortie.

Les secours

Le propriétaire aidé de son aide-opérateur, M. Kléber Varley, enrayèrent l'incendie avec un siphon, des seaux d'eau, du sable. Ils furent bientôt aidés en cela par les pompiers de Bruay alertés.

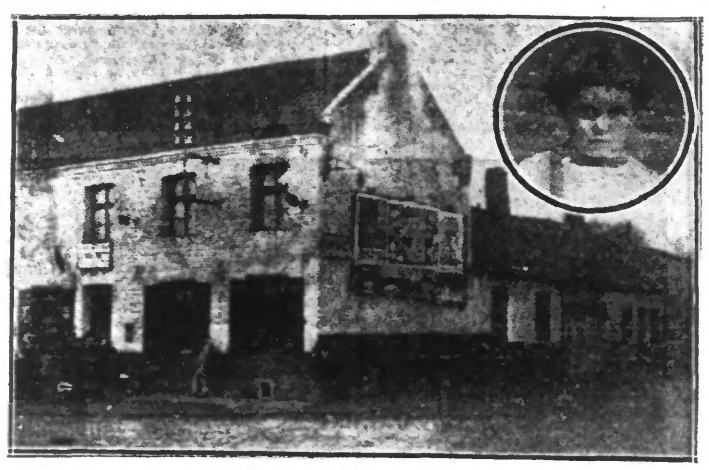

Le Cinéma du Pinson à Bruay-sur-Escaut.
En médaillon le jeune Célestin Sierra une des victimes.

Les victimes

Des sauveteurs arrivèrent sur les lieux avec de la lumière : lampes, bougies, lanternes, etc.. Et quand la foule fut sortie on releva les cadavres inanimés de deux enfants : Maria Alvarez, 11 ans et Célestin Sierra, 4 ans, qui furent retrouvés étouffés. La première fut transportée chez le Directeur du Cinéma et le docteur mandé d'urgence ne put que constater le décès. Elle avait eu la carotide crevée par un coup de talon de bottine d'homme. Le bambin n'a pu lui aussi être ramené à la vie. Il était mort par étouffement. Les deux petites victimes habitent cité du Pinson à Haisnes.

La police sur les lieux

La police de Bruay et la gendarmerie d'Auzin, avec en tête, l'adjudant Bon, ont procédé de suite à une première enquête.

Le Parquet de Valenciennes composé de MM. Verdan, substitut du Procureur de la République ; Defean de Labatie, juge d'instruction, assisté de son commis greffier Giochot et le docteur De Lauwereyns, médecin-légiste, se rendirent sur les lieux lundi matin, afin d'établir les responsabilités.

On recherche l'individu qui a lancé le cri d'alarme qui déclancha la panique.

Les dégâts matériels sont insignifiant, sauf un peu de vaisselle écrasée et quelques dos de fauteuils arrachés. Une assurance couvre le sinistre.

Ajoutons encore qu'une information judiciaire pour homicide par imprudence a été ouverte contre X...

L'emprunt départemental du Nord de 100 millions

Il a été couvert hier en 1 heure 30

Lundi matin s'ouvrait officiellement la souscription de l'emprunt de 100 millions émis par le département du Nord, dans un but de réalisation d'un programme de grands travaux.

L'opération, commencée à 9 heures, a été vite terminée : à 10 h. 30, les 100 millions étaient souscrits et, sur la proposition du trésorier-payeur général du Nord chargé de centraliser les souscriptions, M. Fernand Leroy, secrétaire général, signait, en l'absence du Préfet, l'arrêté suivant, affiché aussitôt à la porte de la Préfecture :

« Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 janvier 1928 fixant au 16 janvier, à 9 heures, l'ouverture de la souscription publique à l'Emprunt départemental de 100 millions de francs voté par le Conseil général du Nord le 29 novembre 1927 ;

« Vu le cahier des charges de l'émission ;

« Considérant que les résultats obtenus dès à présent chez les différents comptables participant à l'emprunt permettent de clore la souscription publique »

Art. cle Premier. — La souscription publique à l'Emprunt départemental 6 % de 100 millions de francs voté par le Conseil général du Nord le 29 novembre 1927, ouverte le 16 janvier 1928, à 9 heures, est déclaré close ce même jour, à 10 h. 30. »

— Comme on voit, financiers, souscripteurs de tous genres, ont eu confiance dans la force de travail, dans la prospérité future du département du Nord.

Un vol mystérieux de 25.000 francs à Billy-Montigny

Dans la soirée de dimanche 15 janvier, M. Chevalier Corneille, cafetier et marchand de lait place Mathieu à Billy-Montigny, a été victime d'un vol de numéraire s'élevant à près de 25.000 francs. M. Chevalier est trésorier de deux Sociétés, l'une de secours mutuels et l'autre lyrique.

Or, dimanche soir avait lieu en cet établissement un banquet organisé par la Société de secours mutuels et tout marcha à souhait jusqu'à la fin Pour plus de tranquillité pour les convives dont le repas était servi dans la salle du débit, à 21 h. 30, M. Chevalier ferma la porte à clef ne laissant libre que les deux portes qui donnent accès à la cour de derrière, l'une par un couloir et l'autre par la salle à manger qui communique à la cuisine et à la cour.

Vers 20 h. 45, Mme Chevalier monta à sa chambre à coucher pour y chercher des serviettes et ne constata aucun désordre.

A 20 h. 30, de retour du W.-C., Mme Chevalier fut surprise de voir la fenêtre de sa chambre à coucher qui donne sur la cuisine grande ouverte. Elle s'empressa d'aller en informer son mari et tous deux montèrent dans leur chambre pour se rendre compte de cette anomalie.

A leur grande stupéfaction, ils constatèrent que tout le linge que contenait l'armoire à glace qui avait été ouverte, jonchait le plancher ; le tiroir d'une table de nuit qui se trouvait à côté avait été fracturé et le portefeuille qu'il contenait avait été allégé de 11 billets de 1.000 francs et d'une somme à peu près égale en billets de 100 et de 50 francs. Les deux sacoches qui se trouvaient sous le lit contenant la recette journalière du lait avaient aussi été soulagées de leur contenu. Fort heureusement la caisse de la Société lyrique et celle de la Société de secours mutuels qui se trouvaient à un autre endroit ont été épargnées.

La gendarmerie que l'on prévin aussitôt arriva vers minuit sur les lieux et se mit en devoir de rechercher comment avait pu s'introduire le malfaiteur, mais aucune trace ni aucune empreinte n'ont pu être relevées.

M. et Mme Chevalier qui n'ont aucun soupçon n'ont pu éclaircir la gendarmerie qui continue son enquête qui sera très laborieuse.

UNE CONCIERGE ATTAQUÉE MIT SON AGRESSEUR EN FUITE

Hier vers 10 h.45, Mme Moreau, âgée de 41 ans concierge, 6, rue Papillon, à Paris, a été attaquée dans sa loge par un inconnu paraissant âgé d'environ 25 ans, qui lui a asséné sur la tête des coups de barre de fer. Aux cris poussés par la victime, le malfaiteur s'est enfui sans rien emporter. Au cours de la lutte il a eu le visage égratigné et il a été mordu au bras par le chien de la concierge. L'état de Mme Moreau est peu grave. Elle a pu donner un signalement complet de son agresseur.

ARRESTATION D'UN ASSASSIN

Hier, à 9 heures le nommé Jakob, meurtrier de la jeune Monnenmacher, de Monsviller, a été arrêté dans les rues de Strasbourg. Il a été reconnu par deux gendarmes qui l'ont arrêté et amené au poste. Jakob a avoué son crime qui, dit-il, n'avait pour mobile que le vol.

LÉGION D'HONNEUR

La promotion de la Légion d'honneur au titre du ministère de l'Instruction publique, des Beaux Arts et de l'enseignement technique paraîtra vraisemblablement jeudi au « Journal Officiel ». Nous y relevons les noms suivants : M. Croizet administrateur du Collège de France qui sera élevé à la dignité de grand officier ; MM. Henry Bernstein et Romain Coolus ,auteurs dramatiques; Albert Cahen, inspecteur général de l'Université qui recevront la cravate de Commandeur

Parmi les officiers : MM. Julien Benda, homme de lettres ; Fugère, artiste lyrique ; Lévy-Bruhl, professeur à la Faculté des lettres ; Vaïny Bayse secrétaire général de la Comédie-Française.

Seront nommés Chevaliers : MM. Meyersohn, de Montmartre, Henri Pourrat et Jacques de Lacretelle, homme de lettres ; Rip et Denys Amiel auteurs dramatiques ; Grovlez et Boucherit musiciens ; Urbain, artiste peintre ; Signoret artiste dramatique.

Enfin, au titre de l'enseignement technique, signalons M. Escoffier, doyen des cuisiniers de France, qui sera promu Officier, et M. Hiolle artisan sculpteur, qui sera nommé Chevalier.

La police croit tenir l'auteur du crime de la rue des Postes à Lille

Son arrestation est imminente

De toutes les pistes qui ont été suivies par la police, concernant l'assassinat de Mme Vve Tyrou, la droguiste de la rue des Postes, à Lille, une seule est toujours retenue, c'est celle de l'individu aperçu dans la soirée du crime dans le magasin de la victime et qui se plaignait que la vie était dure

A la suite d'investigations et de renseignements recueillis dans la journée d'hier, la police croit avoir découvert le meurtrier et son arrestation ne serait plus qu'une question d'heures

Nous nous tiendrons aujourd'hui sur une certaine réserve afin de ne pas entraver l'action de la justice.

La bande de voleurs de pardessus

M. Coissard, chef de la sûreté a poursuivi hier l'interrogatoire de Lionel Hay Albert Maguet et Emile Vanderdonck, arrêtés au cours de la rafle de dimanche matin.

Les trois comparses ont pu fournir leur emploi du temps dans la nuit du crime de la rue des Postes et qui a été reconnu exact.

Les malandrins ont avoué avoir volé un hautparleur chez M. Messager, rue du Molinel 155 ; un pardessus à M. Collet, rue de Valmy ; un autre pardessus sur une auto en stationnement et un poste de T.S.F. rue Solférino, 204.

Un quatrième individu nommé Achille Caudron, 36 ans, coupeur sans domicile fixe, qui avait aidé Maguet à revendre un pardessus volé et qui avait conservé pour lui le montant de la vente a été également arrêté et conduit au Parquet avec les trois premiers.

EN QUATRIÈME PAGE. — L'Arabe Azzaoui qui à Auby tenta de tuer la femme de son hôte, a été acquitté par les jurés du Nord.

Un drame de l'ivresse à Moulins-Lille

POUR PROTÉGER SA MÈRE UN FILS TIRA DEUX COUPS DE REVOLVER SUR L'AMANT DE CELLE-CI

Un drame de l'alcoolisme s'est déroulé, hier à midi, dans le populeux quartier de Moulins-Lille. Voulant protéger sa mère qui était brutalisée par son amant, un jeune ouvrier tira deux coups de revolver sur ce dernier. La victime est à l'hôpital et le meurtrier est arrêté.

UNE VIE D'ENFER

Depuis 1919, le sieur Auguste Haerland, 43 ans, ouvrier zingueur, vit en concubinage avec la veuve Dethand Le faux ménage eut deux enfants, actuellement âgés de 8 et 3 ans

De son mariage légitime, la femme Dethand eut également deux enfants Alfred, âgé de 20 ans ouvrier d'usine, et Marguerite, 15 ans, varoulcuse, qui habitent avec le faux ménage.

Depuis deux ans, Haerland s'enivrait constamment et son épouse ne dédaignait pas non plus la dive bouteille, ce qui fait que l'argent du ménage filait en grosse partie au cabaret

Quand Haerland rentrait ivre, c'était chaque fois des scènes violentes et il passait sa colère sur sa maîtresse offrant ainsi un déplorable spectacle aux enfants

PAS DE SOUPE

Hier vers midi, Alfred et Marguerite, rentrant de leur travail pour dîner, trouvèrent leur mère ivre, et le repas n'étant pas prêt le fils lui fit des reproches. Puis il lui prit dans la poche de son tablier le porte-monnaie contenant le reste de l'argent du ménage, afin de l'empêcher de le dépenser

Quelques instants plus tard rentra, à son tour, Haerland, qui, tout titubant, réclama à sa maîtresse de l'argent pour continuer à boire.

Alfred Dethand répondit que c'était lui qui tenait l'argent et qu'il n'en donnerait pas pour le dilapider au cabaret.

Haerland s'avança alors vers le jeune homme pour le frapper, mais sa sœur Marguerite s'interposa et invita son frère à monter dans sa chambre Ce qu'il fit, tandis que sa mère et son amant sortaient avec sa sœur

Quelques instants plus tard, ils rentrèrent tous trois et une nouvelle scène, plus violente, éclata entre Haerland et sa concubine

La jeune Marguerite s'étant interposée, l'ivrogne l'empoigna et menaça de l'étrangler. Elle réussit à se débarrasser de l'étreinte et elle alla se réfugier dans la chambre de son frère.

L'ivrogne se retourna alors sur la veuve Dethand et continua à la frapper à tour de bras Entendant sa mère pousser des cris, Alfred s'arma d'un revolver qui se trouvait dans une armoire et descendit au rez-de-chaussée. Croyant sa mère en danger le jeune homme tira deux coups de son arme dans la direction de Haerland, qui fut atteint par un seul projectile, qui se logea dans le cou.

L'ivrogne lâcha sa victime, et malgré sa blessure, il se mit à la poursuite du jeune homme, qu'il ne put rejoindre Revenant à son domicile, il rencontra place Vancenacker, sa maîtresse et il lui administra une nouvelle raclée.

Le blessé rentra enfin chez lui, où un docteur vint lui donner ses premiers soins et ordonna son admission à l'hôpital de la Charité, quoique son état ne soit pas grave.

LE MEURTRIER EST ARRÊTÉ

Après cette scène, Alfred Dethant se rendit chez sa grand'mère, qui habite Hellemmes, et à qui il narra le drame qui venait de se dérouler. La grand-mère l'ayant invité à se constituer prisonnier, Alfred Dethant fut arrêté, par le sous-brigadier Tieffry et les agents Desruelles et Dutrieux, au moment où il revenait dans son quartier de Moulins-Lille.

Il avait encore en poche le revolver qui était encore chargé de deux cartouches.

M. Christol, commissaire de police du quartier, chargé de l'enquête, a conservé Dethant à sa disposition.

Cette scène, qui se déroula en plein midi, avait attiré un grand rassemblement de curieux dans la rue Montaigne.

ROUBAIX

Bureaux 45, rue de la Gare — Téléph. 9-36
Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

MALHEUREUSE CHUTE

Au cours de la journée d'hier, M. Hotekins A., âgé de 53 ans, tisserand demeurant rue de l'Alma, cour Lelièvre, 5, était sorti de son domicile. Il fit une chute dans la rue et se fractura le perone gauche.

M. le docteur Piqué, appelé à lui donner ses soins, le fit admettre à l'Hôpital de « La Fraternité ».

FLATTEUSE DISTINCTION

M. Paul Dervaux, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, dont nous annoncions il y a quelques jours, la nomination de conseiller du Commerce Extérieur, vient d'être l'objet d'une distincition de la part du Gouvernement.

Le Président de la République, sur la proposition du Ministre de Commerce, vient de lui conférer le grade d'Officier de l'Etoile Noire, pour services rendus à l'expansion coloniale en Afrique équatoriale.

Nous adressons au nouvel Officier nos sincères félicitations.

Bock Meyerbeer MARQUE ..... DÉPOSÉE

LE TROISIÈME CONCERT DES AMIS DU CONSERVATOIRE

Après les harpes et le souvenir laissé par l'exquise chanteuse qui est Mme Croiza voici de l'orgue et du quatuor à cordes. Les Amis du Conservatoire s'efforcent de donner à nos intéressantes séances de la diversité, de l'éclat, trouvant dans d'heureux contrastes à vaincre la monotonie parfait inhérente aux récitals consacrés à un unique instrument.

Aussi bien, avec des artistes tels que Léandre Vilain qui n'était pas un inconnu pour nous, Robert Kreitly et ses collaborateurs, la lassitude ne saurait s'insinuer en l'âme des spectateurs. Comment celle-ci demeurait-elle indifférente, alors que celle des interprètes, vibrante et chaude, animait les œuvres inscrites au programme d'une vie intense, toute palpitante de vérité et d'expression !

M. Léandre Vilain virtuose accompli, donna de la Sonate en si b de Mendelsohn, du Cantabile et de la Pièce héroïque de César Franck, du Prélude et Fugue de Bach, en la mineur, et du dernier mouvement de la 5e Symphonie de Widor des interprétations vigoureuses, nettes, précises, n'excluant à aucun moment la musicalité au profit de la virtuosité.

Le Cantabile de César Franck a été donné avec une registration particulièrement heureuse et expressive, à ce point qu'on eût dit que l'orgue de la Salle Destombes était l'instrument habituel de M. Vilain.

Entre ces diverses œuvres, évoluaient pour d'autres sacrifices, MM. Kreitly Costard, Taille et Fournier. Inconnus à Roubaix, ces probes et délicats artistes y ont produit une profonde impression. L'équilibre des sonorités est réalisé parfaitement dans ce quatuor, et c'est un plaisir véritable que d'entendre des répliques aussi bien soudées les unes aux autres. Reconnaissons à M. Kreitly le très grand mérite de jouer chaque œuvre dans le style qui lui convient. Le quatuor de Mozart, opéra 10, qui ouvrait le concert, fut restitué dans l'aisance et de grâce. L'interlude de Glazounow, fort bien écrit pour les cordes, nous fit songer à l'orchestre, si même était la sonorité des quatre artistes : A l'orientale, du même auteur, évoqua suffisamment l'Islam, c'est là de délicieuse musique. Mais c'est peut-être dans le scherzo du quatuor de Debussy joué après un extrait un peu vulgaire du deuxième quatuor de Borodine, que le quatuor Kreitly mit le plus en lumière ses profondes qualités. Cette œuvre nerveuse, dont pas une seule note ne saurait être détachée de celles qui la précèdent ou la suivent, tant en est rigoureusement logique l'ordonnance, fait songer à ces architectures modernes dont la charpente en fer, plus élégante mais discrète, a remplacé les énormes solives des constructions de jadis. Le violoncelle de M. Fournier s'y distingua, comme quelques instants auparavant dans Borodine.

En résumé, séance d'une très haute tenue musicale.

FREQUENTATION SCOLAIRE

La Commission scolaire s'est réunie dimanche à la Mairie pour entendre les explications des parents au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants. Elle a décidé de procéder à l'affichage à la porte de la Mairie des noms de :

MM. Boucher Edouard, demeurant rue Edouard Vaillant, 20 ; Delannoy Paul, rue d'Ypres, 17 ; Delédique Paul, rue de la Guinguette, cour Malloez, 3 ; Fourneau Hildebrande Grétry, 23 ; Verdruyssen François, rue Jules Guesde, cour Saint-Joseph ; Flamet Palmyre, rue et cour d'Estaing, 11, qui convoqués ne se sont pas présentés.

En outre, deux chefs de famille récidivistes sont traduits en Justice de Paix.

Dans sa séance du 12 janvier courant, le Tribunal de simple police de Roubaix a condamné Mme Veuve Libert, née Marguerite Julienne, demeurant rue de Mouveaux, cour Son, 7 à trois jours de prison pour fréquentation scolaire irrégulière de ses enfants.

Delespaul-Havez
CHOCOLAT Corona A CROQUER
Premier apprêté Toujours le Meilleur

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AUTOMOBILE CLUB DU NORD DE LA FRANCE

C'est le mardi 14 février prochain que l'A. C. N. F. tiendra son assemblée générale de 1928 ; elle aura lieu à 3 heures de l'après-midi au siège social à Roubaix. Exceptionnellement pour cette réunion annuelle, l'entrée se fera par le numéro 19 de la rue du Curoir

Ordre du jour : Allocution du Président ; Rapport du Comité directeur ; Rapport du trésorier ; Rapport du commissaire de surveillance ; Renouvellement du Comité directeur (tiers sortant) ; Nomination du commissaire de surveillance pour 19286 ; Questions et propositions diverses ; Remise officielle des récompenses aux bons chauffeurs

Conformément aux statuts, il ne sera pas envoyé de convocations individuelles pour cette réunion, le présent avis devant en tenir lieu ; seuls, les chauffeurs d'automobile à récompenser seront convoqués individuellement.

Aux termes de l'article 8 des statuts, toute question ou proposition émanant d'un sociétaire désirant la présenter à l'assemblée ge-

---

FEUILLETON DU 17 JANVIER 1928. — N° 10

Je n'admets pas que tu fraternise avec mes subordonnés, ni que tu fraies avec eux. Il faut savoir rester à son rang lorsqu'on a comme nous le bonheur d'appartenir à une classe élevée de la société.

Maryse courbait la tête.

— Il m'est pénible, père, de ne pas partager ton opinion, répondit-elle ; mais il me semble qu'il y a une terrible injustice à reprocher aux gens du peuple de n'être pas favorisés de la fortune.

— Tu aurais fait une avocate épatante, s'exclama Jacque Tu tournes la question lorsqu'elle t'embarrasse ; c'est facile d'avoir raison de cette façon-là.

— Avoir raison ou tort, ce n'est rien, répartit la jeune fille Ce qui importe, c'est le bien qu'on peut faire et l'approbation de sa propre conscience.

— Sainte Maryse ! priez pour nous ! et pour les pauvres...

— Moque-toi tant que tu voudras, au fond tu sais bien que j'ai raison.

Jacques toisa sa sœur comme si elle l'avait insulté gravement ; puis, prenant à témoin son père et sa belle-mère, dans un geste éloquent, il riposta :

— Pour ça, non et non. Mille fois non Tu auras beau dire et beau faire, tu ne me convaincras pas des hautes vertus de tes amis les ouvriers, les employés, les sans-le-sou, les va-nu-pieds, le peuple enfin !

« Ces gens-là n'ont droit au soleil que parce qu'ils travaillent et font les besognes inférieures et désagréables, mais ils ne méritent pas qu'on s'intéresse à eux Ce sont pour la plupart des alcooliques, des paresseux, des bons à rien. Et tu voudrais que je m'agenouille devant eux et me salisse la main au contact de la leur ? Ça n'a rien à faire

Maryse, en entendant ces odieuses paroles, avait brusquement pâli, comme sous une injure personnelle.

— Pourquoi dis-tu cela, Jacques ? fit-elle d'une voix étranglée par l'indignation Si leurs mains sont souillées, c'est qu'ils font de durs travaux. Le travail est sacré et commande le respect.

— S'ils travaillent tant que ça, pourquoi végètent-ils Tout labeur porte ses fruits ; eux qui sont payés des prix exorbitants, ils pourraient améliorer leur sort

— Tu oublies que la plupart sont écrasés de charges familiales

— C'est bien de leur faute, hein ! Ce n'est pas moi le responsable, leurs femmes sont trop laides !

Lucien et Hélène s'esclaffèrent du stupide et ignoble trait d'esprit du jeune homme

Maryse, elle, regardait son frère avec sévérité et le beau regard clair de la jeune fille cherchait à traduire tout ce qu'elle ne voulait pas exprimer.

Elle riposta :

— Ce sont eux les forces vives du pays. C'est grâce à eux, à leurs sacrifices pour élever des enfants, que notre patrie vit et s'accroît...

— Ce sont des saints, tu as raison, ou des martyrs ravis de leur état, puisqu'ils ne font rien pour en sortir

— Que veux-tu qu'ils fassent ? Ils vivent au jour le jour.

— C'est ce que je leur reproche.

— Que ferais-tu, toi, si tu n'avais pas eu des parents qui ont travaillé pour toi ? Je serais curieuse de le savoir ?

Lucien Delval, jugeant bon de faire cesser cette discussion, intervint à ces mots en disant à sa fille :

— Tu prends au sérieux les facéties de ton frère, ma petite Maryse, tu as tort. Jacques se moque de toi, mais il a raison : tes théories humanitaires sont ridicules et ne tiennent pas debout.

— Là, c'est bien fait, triompha gaminement le jeune homme. C'est jugé, hein ! La majorité est pour moi. Que dis-je la majorité, l'unanimité, car Hélène rit en dedans. N'est-ce pas, Hélène ?

— Comment veux-tu qu'on ne rie pas en t'écoutant ? approuva la jeune femme.

— Sur ce triomphe, je m'éclipse. Pardon, père pardon, belle Hélène, mes amis m'attendent, reprit Jacques en se levant de table

Puis, s'adressant de nouveau à sa sœur, il ajouta :

— Toi, je ne te demande pas pardon : c'est toi qui me dois des excuses, et à genoux encore. Allez ! exécute-toi, sinon gare !

Il riait.

Maryse, demeurée à sa place, le toisait.

— C'est ce que nous verrons, dit-elle.

— Tu as de la chance que je sois si pressé, conclut le jeune homme. A demain, les affaires sérieuses !

Et, désinvolte et rapide, il disparut, courant à ses plaisirs.

Qu'étaient les distractions de ce jeune homme élégant aux théories bourgeoises, plein de dédain et de dégoût pour ce qu'il eut volontiers appelé « la canaille » ?

Sans doute passait-il ses soirées dans une société choisie, au milieu de gens racés et éduqués, se livrant à des jeux d'esprit ou à quelque passe-temps distingué.

On se le représentait volontiers hantant des salons élégants où de jolies danseuses aussent été ravies de se livrer aux acrobaties des pas à la mode, conduites par un tel cavalier.

Ou bien on se l'imaginait, dans quelque cercle renommé, aux prises avec un bridge savant et passionnant.

Peut-être était-il au spectacle ?

Ou tout simplement, goûtait-il, en compagnie d'une charmante maîtresse, quelques heures d'intimité délicate et raffinée ?

Les apparences sont trompeuses

Jacques Delval, en quittant la maison paternelle, avait été prendre chez elle la jolie et un peu voyante Maud Darboy.

Comme toutes les fois que son père et sa belle-mère ne sortaient pas, le jeune homme avait pris leur auto, une belle 15 H.P. dont la marque recherchée le faisait remarquer et saluer très bas par les grooms des grands restaurants.

Maud Darboy habitait un petit entresol de la rue Montpensier, dont les fenêtres donnaient sur le Palais-Royal.

C'était l'appartement de sa mère, Caroline Varnel, ouvreuse à la Comédie Française, que la vieille femme n'avait pas voulu sacrifier aux goûts modernes de sa fille.

Maud le critiquait, mais comme elle avait besoin de sa mère, elle y demeurait tout de même.

Naturellement, c'était Jacques qui en payait le loyer.

Aussi le jeune homme y sonnait-il en maître.

Ce soir-là, la mère Varnet, prise par son service, était absente, et Maud avait ouvert elle-même la porte à son amant.

— Tu es prête, chérie ? interrogeait le jeune homme.

— Dans cinq minutes.

Cinq minutes, c'était une demi-heure pour la demi-mondaine.

Le temps qu'elle ébouriffe élégamment ses mèches oxygénées, qu'elle souligne de bleu ses paupières lourdes, qu'elle avive ses joues de rouge et poudre ses épaules, Jacques avait lu et relu le journal traînant sur la table non desservie où la mère et la fille avaient pris leur repas du soir.

Restait la robe à passer, sorte de cuirasse ondoyante et fleurie, miroitante de paillettes, dénudant le dos grassouillet et les épaules rondes, et soulignant la cambrure du corps jeune, mais déjà plein de laisser-aller.

Enfin, Maud, ayant jeté sur ses ép